

EUPEN Parlement germanophone

Soutenir la scolarisation des élèves primo-arrivants

Le Parlement germanophone a approuvé, lundi soir en séance plénière, un décret concernant la scolarisation des élèves primo-arrivants. Le texte, voté à l'unanimité, prévoit que, partout en Communauté germanophone, tout sera mis en œuvre pour soutenir et favoriser la scolarisation des élèves primo-arrivants. Par ailleurs, le décret prévoit également que ce n'est plus l'origine de l'élève qui déterminera s'il

obtiendra ou non un soutien scolaire mais bien son niveau de connaissance de la langue d'enseignement. Des classes d'apprentissage de l'allemand seront dès lors créées, pour tous les élèves, dès 5 ans qui n'ont pas atteint le niveau A2, et des cours intensifs d'allemand y seront dispensés avant que les élèves ne puissent rejoindre une classe traditionnelle en primaire ou en secondaire. Pour les plus petites écoles, qui n'ont

pas la possibilité de créer de nouvelles classes, un capital d'heures sera dégagé pour permettre de dispenser des heures de cours de langue. « *L'intégration représentant une part importante de la politique menée en Communauté germanophone, il était indispensable de remplacer le décret précédent qui régulaient notamment l'apprentissage des langues à l'école* », a indiqué Harald Mollers, le ministre en charge de l'Enseignement. ■